



Traité d'interdiction des armes nucléaires : La France doit ratifier le nouveau Traité d'interdiction des armes nucléaires de l'ONU

Les armes nucléaires ne sont pas seulement immorales, elles sont illégales depuis le vendredi 7 juillet 2017. En effet, les Nations Unies viennent d'adopter un Traité d'interdiction des armes nucléaires.

Le traité couvre tout l'éventail des activités liées aux armes nucléaires, interdisant à tout Etat partie de s'engager dans le développement, le test, la production, la fabrication, l'acquisition, la possession ou le stockage d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs (sources ONU).

Les interdictions s'appliquent également à l'utilisation ou à la menace d'utiliser des armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

Ce traité a été adopté par 122 pays mais par aucune puissance atomique, telle que la France.

Ce traité d'interdiction des armes nucléaires concrétise l'article 6 du Traité de Non-Prolifération conclu par l'ONU en 1968 et ratifié par la France en 1992.

La lutte pour la Paix et le désarmement dans le monde, notamment nucléaire s'inscrivent dans les priorités de la CGT. Engagée dans un syndicalisme de transformation de la société pour un Développement Humain Durable, la CGT se réjouit de ce nouveau Traité.

A ce jour, la France s'entête à poursuivre sa doctrine de dissuasion nucléaire. Elle viole, d'ailleurs, le Traité de Non Prolifération de 1968, en modernisant continuellement son arsenal nucléaire.

Alors qu'il n'y a soi-disant pas d'argent pour les services publics garants de l'intérêt général, l'Otan (organisation militaire illégale au regard du droit international) exige des Etats membres de porter leur budget militaire à 2% du PIB. Cela implique pour la France des dépenses supplémentaires de 10 milliards par an.

La CGT exige que la France :

- Ratifie et applique le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires de l'ONU
- Renonce à porter son budget militaire à 2% du PIB
- Se retire de l'OTAN
- S'engage résolument à construire une politique de paix et de prévention des conflits en application de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'ONU pour une culture de la paix.

Soyons nombreux à participer aux marches pour la Paix, le samedi 23 septembre 2017. Marchons ensemble pour un monde de solidarité, de justice, de liberté, d'égalité, de fraternité et de Paix !

Montreuil, le 11 juillet 2017

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 15 septembre 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr

communiqué